

Commune de

BELLEU

PLAN LOCAL
D' URBANISME

APPROBATION
Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
09 FEV. 2015

5b

REGLEMENT GRAPHIQUE

PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Territoire communal"

Echelle : 1/5000e

LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zone
- Courbes de niveau
- Espace boisé classé à protéger au titre de l'article L. 130-1 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.123-1-5 du Code de l'Urbanisme
- Site naturel d'intérêt faisant l'objet d'une reconnaissance au titre de l'article L.123-1-5 du Code de l'Urbanisme
- Partie visible sur un autre plan
- A

Zone agricole
- N

Zone naturelle et forestière
- Nb

Secteur naturel orienté vers l'accueil d'activités compatibles avec le caractère du site
- Ns

Secteur naturel accueillant des équipements sportifs

